

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 480

présenté par

M. Poisson, M. Devedjian, M. Salen, M. Gosselin, M. Guillet, M. Hetzel, M. Moreau, M. Courtial,
M. Marlin, M. Le Mèner, M. Myard, Mme Dalloz, Mme Genevard et M. Douillet

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 6 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas réorganisent la centralisation, non plus au niveau de l'État mais cette fois au plan régional.